



Actualités statistiques

Chômage : nombre identique à janvier 2004

En Mayenne, fin janvier 2005, 7 792 personnes sont inscrites à l'ANPE en catégorie 1 ⁽¹⁾ (données observées). Sur un mois, l'augmentation est importante (+ 7,4 %), mais elle est inférieure à l'augmentation enregistrée un an plus tôt (+ 8,5 %).

Cette augmentation des demandeurs d'emploi en catégorie 1 est également à relativiser car en données corrigées des variations saisonnières, le chômage diminue en Mayenne, sur un mois (- 1,9 %), alors qu'il augmente dans les quatre autres départements des Pays-de-la-Loire.

A noter que l'augmentation des demandeurs d'emploi, entre fin décembre 2004 et fin janvier 2005, concerne plus les femmes que les hommes, et les demandeurs d'emploi âgés de plus de 25 ans.

*Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)
données observées – cat. 1 à 8 – Mayenne*

	Décembre 2004	Janvier 2005	Variation	
			absolue	relative
DEFM cat. 1 ⁽¹⁾	7 257	7 793	+ 536	+ 7,4 %
Hommes	3 629	3 834	+ 205	+ 5,6 %
Femmes	3 628	3 959	+ 331	+ 9,1 %
< 25 ans	1 909	1 825	- 84	- 4,4 %
25 à 49 ans	4 552	5 046	+ 494	+ 10,9 %
50 ans ou plus	796	922	+ 126	+ 15,8 %
CLD ⁽²⁾	1 532	1 623	+ 91	+ 5,9 %
DEFM 2 et 3 ⁽³⁾	3 155	3 262	+ 107	+ 3,4 %
DEFM 6, 7 et 8 ⁽⁴⁾	2 625	2 246	- 379	- 14,4 %

Source : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Pays-de-la-Loire (DRTEFP), *Marché du travail et politiques de l'emploi*, bulletin n° 01/2005.



Médias

Les devoirs des journalistes

Dès 1918, peu après sa fondation, le Syndicat national des journalistes a adopté une « Charte des devoirs professionnels des journalistes français », révisée et complétée en janvier 1938. S'en réclament également les autres syndicats comme d'ailleurs, implicitement, l'ensemble des journalistes français.

En 1971, les représentants des fédérations de journalistes de la Communauté européenne, de Suisse et d'Autriche, ainsi que de diverses organisations internationales de journalistes, ont adopté une formulation plus complète de la charte. Elle s'intitule : « Déclaration des devoirs et des droits des journalistes ».

Le préambule rappelle que le droit à l'information, à la libre expression et à la critique est une des libertés fondamentales de tout être humain. La charte décline notamment dix « devoirs » pour le journaliste « *digne de ce nom* », lequel se fait un devoir de les observer strictement :

1. Respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître.
2. Défendre la liberté de l'information, du commentaire et de la critique.

⁽¹⁾ – Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein.

⁽²⁾ – Chômeurs de longue durée (plus d'un an).

⁽³⁾ – Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps partiel (cat. 2), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 3).

⁽⁴⁾ – Demandeurs d'emploi non disponibles (ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois), à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée et à temps plein (cat. 6), à temps partiel (cat. 7), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 8).

3. Publier seulement les informations dont l'origine est connue ou les accompagner, si c'est nécessaire, des réserves qui s'imposent ; ne pas supprimer les informations essentielles et ne pas altérer les textes et les documents.
4. Ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents.
5. S'obliger à respecter la vie privée des personnes.
6. Rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte.
7. Garder le secret professionnel et ne pas divulguer la source des informations obtenues confidentiellement.
8. S'interdire le plagiat, la calomnie, la diffamation, les accusations sans fondement ainsi que de

- recevoir un quelconque avantage en raison de la publication ou de la suppression d'une information.
9. Ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste ; n'accepter aucune consigne, directe ou indirecte, des annonceurs.
10. Refuser toute pression et n'accepter de directives rédactionnelles que des responsables de la rédaction.

Cette charte concerne le journaliste, mais elle intéresse aussi le citoyen auquel elle offre des critères d'évaluation.

>>> [Réagir, donner son avis sur cet article](#)



Courrier des lecteurs

La parité dans les communes

Concernant la parité entre les hommes et les femmes dans les communes (cf. *CEAS-point-com* n° 111 du 14 janvier 2005 et n° 118 du 4 mars 2005), Joseph Louapre (Cossé-le-Vivien) suggère de « *prévoir une majoration des dotations allouées aux collectivités en fonction de la place faite aux femmes* » ou encore de « *réduire ou majorer les indemnités de fonction accordées aux élus en fonction de la proportion de femmes faisant partie des instances exécutives (adjoints, élus bénéficiant d'une délégation...)* ». Et

pour soutenir les propositions de loi tendant à instaurer la parité, Joseph Louapre suggère de « *faire circuler une pétition de soutien dans les mairies pour recueillir des signatures* ».

Nous avons transmis les deux premières suggestions à Valérie Létard, sénatrice du Nord, et à Gisèle Gautier, sénatrice de Loire-Atlantique, chacune à l'origine d'une proposition de loi.

Da Vinci Code : « Un appel à la culture »

Voici le point de vue transmis par un lecteur : « *J'ai apprécié tous les ingrédients dont à l'âge adulte on a au moins entendu parler une fois dans sa vie. Ces sujets qui peuvent déranger une foi ou une conception de la tradition, sont utilisés avec habileté et bien replacés dans l'action présentée. En le lisant, on ne sait plus si on attend l'annonce de la prochaine énigme ou si c'est la progression dans le dénouement de l'intrigue qui accapare. Bien conçu, de lecture agréable, ce n'est pas*

une œuvre d'érudition mais un appel à la culture. Avions-nous déjà regardé "La Cène" au point d'y découvrir que le personnage à la droite de Jésus est une femme ? Est-ce que ce livre comporte des aspects dangereux pour l'Eglise catholique ? Sur ces sujets, tout a été dit depuis longtemps. Il me semble qu'elle peut actuellement avoir plus important à débattre » (Sylvain Brossard).

La pensée hebdomadaire

« *Parmi les dix personnalités préférées des Français, on dénombre deux sportifs, deux chanteurs de variété et deux acteurs de cinéma [sondage IFOP – Journal du dimanche du 25 juillet 2004]. Mais aucun homme politique, aucun syndicaliste, aucun écrivain ou chercheur, aucun "intellectuel" ou porteur de projet. Chacun connaît ce scandale, répété au fil des sondages, mais personne n'ose le prendre en compte pour évaluer ce qu'est la démocratie* ».

Jacques Testart, directeur de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), « *Renouveau de la démocratie participative – L'intelligence scientifique en partage* », *Le Monde diplomatique* de février 2005 (p. 24).